



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 36 oui contre 31 non et 10 abstentions

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2014 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 154 029 885,08
sous déduction des imputations internes de	36 710 481,97
soit un total des charges nettes de	<u>1 117 319 403,11</u>
revenus	1 168 975 373,15
sous déduction des imputations internes de	36 710 481,97
soit un total des revenus nets de	<u>1 132 264 891,18</u>
excédent de revenus	14 945 488,07

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2014 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	118 846 751,89
recettes	17 825 362,53
investissements nets	<u>101 021 389,36</u>
b) patrimoine financier	
dépenses	23 347 818,13
recettes	1 009 613,98
investissements nets	<u>22 338 204,15</u>
c) total	
dépenses	142 194 570,02
recettes	18 834 976,51
investissements nets	<u>123 359 593,51</u>



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1118 II
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	101 021 389,36
amortissements	72 628 699,06
excédent de revenus de fonctionnement	14 945 488,07
autofinancement	<u>87 574 187,13</u>
insuffisance de financement	13 447 202,23
b) patrimoine financier	
investissements nets	22 338 204,15
amortissements (autofinancement)	<u>6 416 836,20</u>
insuffisance de financement	15 921 367,95
c) total	
investissements nets	123 359 593,51
amortissements	79 045 535,26
excédent de revenus de fonctionnement	14 945 488,07
autofinancement	<u>93 991 023,33</u>
insuffisance de financement	29 368 570,18

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 14 945 488,07 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2014 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 718 335 006,52 francs dans la composition suivante:

	2014	2013
	Fr.	Fr.
<i>Actifs</i>		
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 136 100 433,57 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 519 471 273,41	1 460 420 240,38
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 198 863 733,11</u>	<u>1 170 471 042,81</u>
Total de l'actif	2 718 335 006,52	2 630 891 283,19
<i>Passifs</i>		
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	132 474 466,82	85 120 913,98
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 510 000 000,00	1 490 000 000,00



VILLE DE
GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1118 II
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Engagements envers des entités particulières (nature 23)	75 355 506,48	76 486 560,93
Provisions (nature 24)	5 137 636,59	4 425 704,30
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	29 220 672,79	23 656 868,21
Fortune nette (nature 29)	966 146 723,84	951 201 235,77
Total du passif	2 718 335 006,52	2 630 891 283,19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à 315 293 102 francs.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Carlos Medeiros